



Le glaive

Très souvent représenté aux côtés de la balance, le glaive ou l'épée de justice s'en démarque cependant nettement. Symbole de puissance, le glaive rappelle que la justice n'est rien sans la force qui permet de la faire appliquer : juger ne consiste pas seulement à examiner, peser, équilibrer, mais encore à trancher et sanctionner. Le glaive désigne ainsi ce que juger peut avoir de douloureux : la détermination du juste n'est pas seulement affaire d'appréciation intellectuelle, elle implique surtout une décision finale, exécutoire, tranchant définitivement un conflit entre des intérêts divergents.

Historique

L'épée de Justice trouve sa source dans la mythologie grecque où elle est l'un des attributs de Némésis, déesse de la vengeance ; elle symbolise l'aspect répressif de la Justice et l'application des peines.

Dans la Bible, le glaive de Salomon sert à séparer ce qui est juste de ce qui est injuste.

Dans la Rome antique, le « jus gladii », le droit de glaive, permettait à certains magistrats de condamner à mort.

À la chute de l'Empire romain, la trace du glaive se perd peu à peu et il ne réapparaîtra qu'au XIII^e siècle dans les enluminures des livres du Moyen Âge.

Par la suite, l'épée de Justice fut reprise par le pouvoir royal.

Au XIV^e siècle en Italie la réapparition du symbole du glaive dans l'iconographie est fortement liée au contexte de crise économique et sociale. La justice devient avant tout pénale pour garantir la paix publique.